

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-149
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
**REHABILITATION
DE LA PISTE
D'ATHLETISME
ET DU TERRAIN
STABILISE /
MODIFICATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick
MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à François
DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**



ID : 011-211100763-20250610-DB2025149-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024-127 en date du 03 juin 2024, a été approuvé le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé au complexe Pierre de Coubertin pour un montant estimatif de 1 482 498.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que suite à la modification du projet initial et à l'ouverture des offres le montant total du projet a été validé pour un montant de 1 205 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant	Taux %
Travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé	1 205 000.00	ANS (agence Nationale du sport)	241 000.00	20.00
		CONSEIL REGIONAL	296 500.00	24.60
		ETAT (DSIL)	296 500.00	24.60
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	60 000.00	5.00
		VILLE DE CASTELNAUDARY	311 000.00	25.80
TOTAL	1 205 000.00	TOTAL	1 205 000.00	100.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental du Conseil Régional et de l'Etat.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2025 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur GREFFIER précise que la piste d'athlétisme est utilisée par l'ensemble des groupes scolaires et des associations sportives (foot, rugby, athlétisme, ...)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 18 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIN 2025
Par publication le : 18 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

